

Agrément Technique ATG avec Certification



ATG 11/1797

ISOLANT DE MUR CREUX
(remplissage total ou
partiel du creux)

Ursa types : **URSA 34**
URSA 444
URSA WALLTEC
URSATEC FACADE

Valable du 01/07/2011
au 30/06/2016

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

Ursa Benelux bvba
Industriezone 7 – Pitantiestraat 127
B-8792 Waregem-Desselgem
Tél. : 056/73.84.84
Fax : 056/73.84.44
courriel : ursa.be@uralita.com

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqué(s) dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les cinq ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Objet

Laine minérale (laine de verre) sous forme de panneaux destinés à être appliqués comme couche d'isolation thermique dans des murs creux maçonnés et appliqués comme remplissage partiel ou total du creux lors de la construction de ces murs. Les types URSA 444, URSA WALLTEC et URSATEC FACADE peuvent être utilisés comme remplissage partiel ou total du creux. Le type URSA 34 est utilisé comme remplissage total du creux.

Les produits URSA font l'objet de l'agrément de produit avec certification ATG/H617.

L'agrément avec certification comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par l'organisme de certification désigné par l'UBAtc.

L'agrément technique porte sur le matériau isolant proprement dit, y compris la technique de pose, mais pas sur la qualité de l'exécution.

3 Matériaux

Les panneaux URSA des types URSA 34, URSA 444, URSA WALLTEC et URSATEC FACADE sont composés de fibres de laine de verre liées sous forme de panneaux hydrofuges à l'aide d'un liant thermodurcissable.

4 Éléments

Les panneaux URSA sont des panneaux plans rectangulaires.

Le tableau 1 présente les dimensions ainsi que le mode de remplissage du creux.

Dénomination du produit	Revêtement	Longueur (mm)	Largeur (mm)	Épaisseur (mm)	Application
URSA 34	13/0	1350	600	45-100	V
URSA 444	13/13	1350	600	50-120	G/V
URSA WALLTEC	13/0	1350	600	50-100	G/V
URSATEC FACADE	15/13	1350	600	50-100	G/V
Revêtement :	0 : nu 13 : renforcement au moyen d'un voile de verre jaune 15 : voile de verre noir				
G = remplissage partiel du creux					
V = remplissage total du creux					

5 Fabrication et commercialisation

Les panneaux URSA des types URSA 34, URSA 444, URSA WALLTEC et URSATEC FACADE sont fabriqués par l'entreprise URSA Benelux bvba dans son usine de Waregem-Desselgem. La firme URSA Benelux bvba assure aussi la commercialisation des panneaux et peut offrir l'assistance technique voulue.

Pour ce qui concerne la fabrication et les contrôles, voir l'agrément de produit avec certification ATG/H617.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, le logo et le numéro d'ATG.

6 MISE EN OEUVRE

6.1 Stockage et transport

S'agissant du stockage et du transport, il y a lieu de suivre les prescriptions du fabricant.

6.2 Construction et composition du mur creux isolé

Voir le feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphe 2.

6.3 Principes de conception et d'exécution architecturaux

Voir le feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphes 3.1 et 3.2.

Le parachèvement hermétique continu de la paroi intérieure de mur creux peut être réalisé :

- soit par une paroi intérieure de mur creux hermétique comme dans le cas de murs en béton préfabriqués ou réalisés in situ
- soit par un enduit hermétique, du côté intérieur ou du côté du creux de la paroi intérieure de mur creux.

En cas de revêtement sur une seule face, les panneaux isolants sont placés le revêtement tourné vers la paroi extérieure. Pour URSATEC FACADE, le voile de verre noir est placé tourné vers la paroi extérieure.

6.4 Détails et dessins d'exécution

Voir le feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphe 4.

7 PERFORMANCES

7.1 Performances thermiques

Voir la NBN B 62-002 « Performances thermiques de bâtiments – Calcul des coefficients de transmission thermique (valeurs Uf) des composants et éléments de bâtiments, édition de 2008 et le Feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1.

$$1/U = R_T = R_{si} + R_{mur\ creux} + R_{se}$$

$$R_{mur\ creux} = R_1 + R_2 + \dots + R_{isol} + \dots + R_n$$

$$U = 1/R_T \quad (1)$$

$$\Delta U_{cor} = 1/(R_T - R_{cor}) - 1/R_T \quad (2)$$

$$U_c = U + \Delta U_{cor} + \Delta U_g + \Delta U_f \quad (3)$$

Avec :

- R_T : résistance thermique totale du mur creux
- $R_{mur\ creux}$: résistance thermique ($m^2.K/W$) du mur creux, soit la somme des résistances thermiques (valeurs de calcul) des différentes couches qui la composent (paroi intérieure de mur creux comportant ou non une couche d'étanchéité à l'air, couche d'isolation, coulisse restante en cas de remplissage partiel, paroi extérieure de mur creux).
- R_{si} : résistance à la transmission thermique de la surface intérieure, conformément à la NBN EN ISO 6946. Pour le mur creux, $R_{si} = 0,13 m^2.K/W$
- R_{isol} : pour une couche d'isolation homogène, il s'agit de la résistance thermique déclarée du produit isolant pour l'épaisseur visée. $R_{isol} = R_D$
- R_{se} : résistance à la transmission thermique de la surface extérieure, conformément à la NBN EN ISO 6946. Pour le mur creux, $R_{se} = 0,04 m^2.K/W$
- R_{cor} : facteur de correction = $0,10 m^2.K/W$ pour les tolérances de pose lors de l'exécution du mur creux
- U : coefficient de transmission thermique ($W/m^2.K$) du mur creux, calculé conformément à (1)
- ΔU_{cor} : facteur de correction ($W/m^2.K$) sur la valeur U pour les tolérances dimensionnelles et de pose lors de l'exécution, calculé conformément à (2)
- U_c : coefficient de transmission thermique corrigé ($W/m^2.K$) pour le mur creux, conformément à (3) et à la NBN EN ISO 6946
- ΔU_g : majoration de la valeur U pour fentes dans la couche d'isolation, conformément à la NBN EN ISO 6946, pour une exécution conforme à l'ATG, $\Delta U_g = 0$
- ΔU_f : majoration de la valeur U pour fixations à travers la couche d'isolation, conformément à la NBN EN ISO 6946

$$R_{isol} = R_D [(m^2.K)/W]$$

Épaisseur (mm)	$R_{isol} (m^2.K/W)$			
	URSA WALLTEC	URSATEC FACADE	URSA 444	URSA 34
30	-	-	-	-
40	-	-	-	-
45	-	-	-	1.15
50	1.55	1.55	1.40	1.30
60	1.85	1.85	1.70	1.55
70	2.15	2.15	2.00	1.80
75	2.30	2.30	2.10	1.95
80	2.50	2.50	2.25	2.10
90	2.80	2.80	2.55	2.35
100	3.10	3.10	2.85	2.60
110	-	-	3.10	-
115	-	-	3.25	-
120	-	-	3.40	-

Les panneaux de faible épaisseur ne peuvent pas être utilisés seuls, dans la mesure où ils ne sont pas conformes aux exigences réglementaires d'U_{mur}.

UBA_{tc} précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UBA_{tc}. La colonne « fabricant » mentionne les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

7.2 Autres performances

Nous reprenons ci-après les caractéristiques en termes de performances des panneaux isolants U_{THERM WALL}. La colonne

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

Propriétés	Critères UBA _{tc}	Critères fabricant	Méthode d'essai	Résultats
Longueur (mm)	± 2 %	± 2 %	NBN EN 822	x
Largueur (mm)	± 1,5 %	± 1,5 %	NBN EN 822	x
Épaisseur (mm)	minimum T3	URSA 34: T3 URSA 444: T4 URSA WALLTEC: T4 URSATEC FACADE: T4	NBN EN 823	x
Équerre (mm/m)	≤ 5	≤ 5	NBN EN 824	x
Planéité (mm)	≤ 6	≤ 6	NBN EN 825	x
Stabilité dimensionnelle (%) (48h, 23°C, 90%HR)	DS(TH) Δε _{L, l, ép.} : ≤ 1	DS(TH) Δε _{L, l, ép.} : ≤ 1	NBN EN 1604	x
Résistance à la traction parallèle (kPa)	≥ 2x masse	≥ 2x masse	NBN EN 1608	x
Absorption d'eau sous immersion (court terme) (kg/m ²)	≤ 1	≤ 1	NBN EN 1609	x
Coefficient de conductivité thermique λ _D (W/mK)		URSA 34 : 0.038 URSA 444 : 0.035 URSA WALLTEC : 0.032 URSATEC FACADE : 0.032	NBN EN 12667	x
Réaction au feu	A1 - F	URSA 34 : A1 (*) URSA 444 : A1 (*) URSA WALLTEC : A1 (*) URSATEC FAÇADE : A1 (*)	Euroclass Classification conformément à la NBN EN 13501-1	x
x Testé et conforme au critère du fabricant. (*) Domaine d'application : avec ou sans substrat (Euroclass A1 ou A2-s1,d0 et masse volumique ≥ 820 kg/m ³)				

Tolérance épaisseur : Classe T3		Tolérance épaisseur : Classe T4	
-3 % ou -3 mm ⁽¹⁾	+10 % ou +10 mm ⁽²⁾	-3 % ou -3 mm ⁽¹⁾	+5 % ou +5 mm ⁽²⁾
(1) : tolérance maximum - (2) : tolérance minimum			

8 Conditions

- A. Seules l'entreprise mentionnée en première page comme titulaire d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'entête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBA_{tc}, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le titulaire d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- D. Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBA_{tc} asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBA_{tc} de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBA_{tc}.

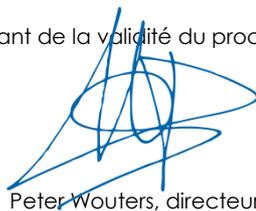
L'asbl UBA_{tc} est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEA_{tc}, voir www.ueatc.com inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBA_{tc} asbl travaillent conformément à un système d'accréditation par BELAC (www.belac.be).

Cet agrément technique a été publié par l'UBA_{tc}, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Parachèvement », accordé le 17 février 2010.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

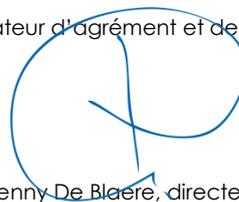
Date de cette édition : 1 juillet 2011

Pour l'UBA_{tc}, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable ;

Si ces conditions n'étaient plus respectées, l'agrément technique serait suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBA_{tc}.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBA_{tc} (www.ubatc.be) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBA_{tc}.